

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

CAHIER DES CHARGES

JUIN 2026

LA PISTE
DE PADEL



IMPORTANT

Ce cahier des charges fixe les conditions générales de réalisation d'une piste de padel pour une pratique en loisir et en compétition (départementale, régionale et nationale).

Pour toutes les compétitions professionnelles européennes ou internationales, se référer au cahier des charges spécifique fourni par l'organisateur.

1. LE TERRAIN DE JEU

1.1 LES DIMENSIONS

L'aire de jeu est un rectangle de 10 m de largeur sur 20 m de longueur.

Ce rectangle est divisé en son milieu par un filet. Le terrain est clôturé sur le fond et les côtés. Une tolérance des dimensions de la piste est admise avec $\pm 0,10$ m en longueur et 0,05 m en largeur.

Les lignes de service, parallèles au filet, se situent à 6,95 m ($\pm 0,02$ m) à l'intérieur de la ligne.

La ligne centrale de service permettant de définir les carrés de service se situe à 5 m de chaque côté de la piste. Cette mesure doit se faire au centre de la ligne. La ligne doit être centrée sur la piste, avec une tolérance de ± 1 cm, de manière à ce que les carrés de services soient de surface identique.

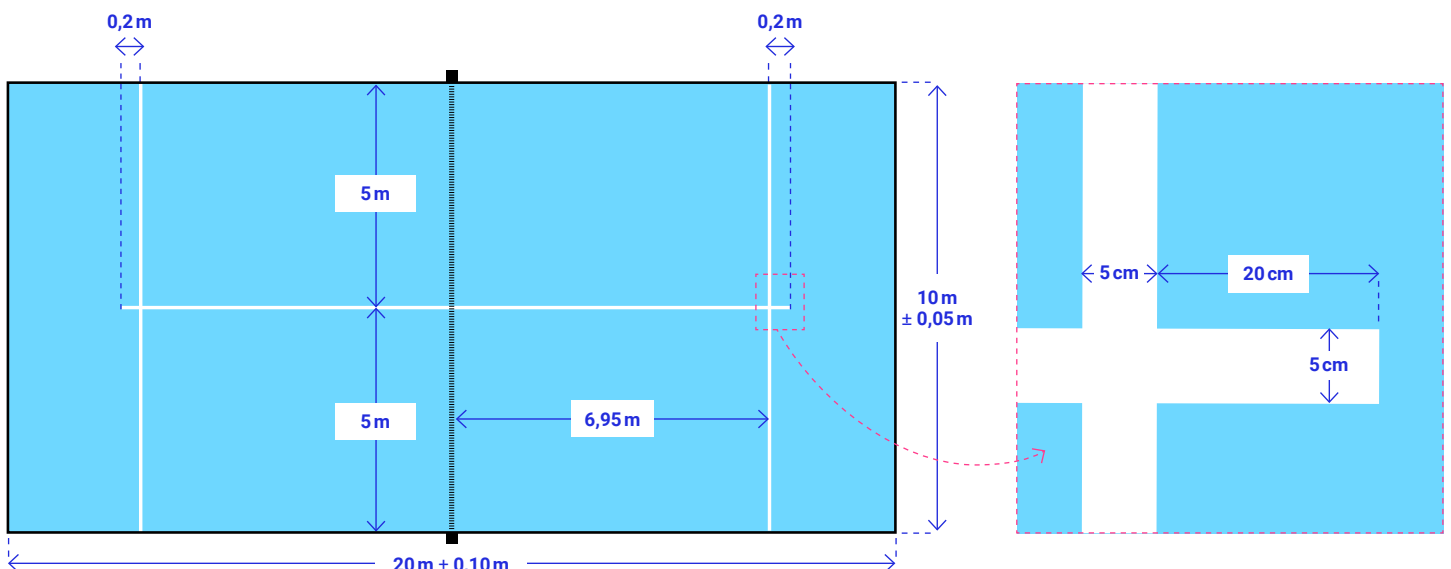
Cette ligne centrale, perpendiculaire au filet donc, se prolongera de 20 cm (± 1 cm) au-delà de chaque ligne de service. Toutes les lignes ont une largeur de 5 cm ($\pm 0,5$ cm).

Une tolérance des tracés (5 m de largeur ; 6,95 m de longueur) est admise ainsi : ± 1 cm en largeur et ± 2 cm en longueur.

Les lignes doivent être de couleurs blanches.

NB 1 : voir p.14 pour les dimensions préconisées dans le cas de la construction d'une piste avec sortie.

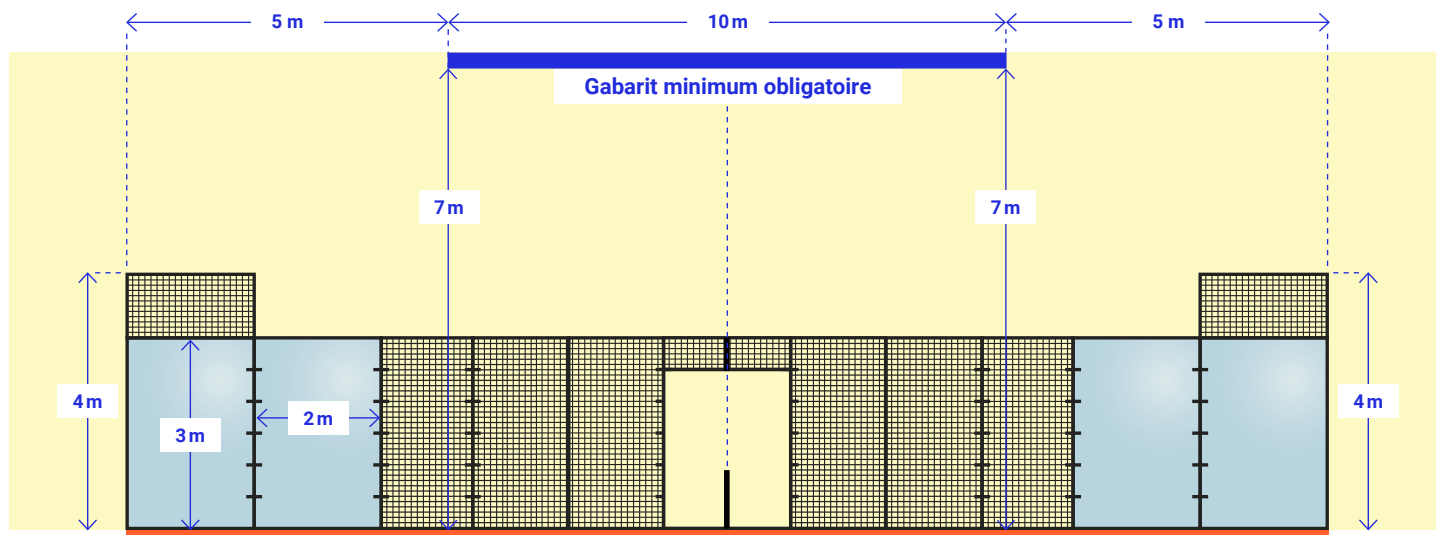
NB 2 : il existe des terrains solo pour la pratique en 1 contre 1. Les dimensions sont de 6 m de largeur sur 18 ou 20 m de longueur. Les autres caractéristiques sont identiques aux pistes de padel classiques. Ces pistes ne peuvent pas être utilisées pour la compétition.



1.2. GABARIT DE JEU

La hauteur libre recommandée est de 7 m minimum sur toute la surface (cf gabarit orange ci-dessous).

La hauteur libre obligatoire doit être de 7 m sur 5 m de part et d'autre du filet (soit 100 m² minimum au centre du terrain – cf ligne bleue) et 4 m de hauteur en fond de piste sera validée pour accueillir tout type de compétition fédérale (hors Compétitions Internationales – Cf. Cahier des Charges de la FIP).



1.3 LE FILET

Le filet a pour longueur 10 m et pour hauteur 88 cm au centre et 92 cm à ses extrémités.

Une tolérance de hauteur de filet est admise avec $\pm 0,5$ cm pour les deux hauteurs. Les mailles du filet auront leur diagonale comprise entre 4,5 et 6,35 cm (sachant que le diamètre de la balle fait de 6,35 à 6,77 cm).

Le filet se trouve suspendu par un câble de diamètre maximal de 1 cm. Les extrémités sont liées à deux poteaux latéraux d'une hauteur maximale de 1,05 m ou fixées directement sur la structure du terrain.

Le dispositif de tension du câble doit être conçu de telle manière que le câble ne se déforme pas et qu'il ne constitue pas de risque pour les joueurs.

Les poteaux du filet ont une forme qui coïncide avec les limites extérieures du terrain. Ils peuvent être de section circulaire ou

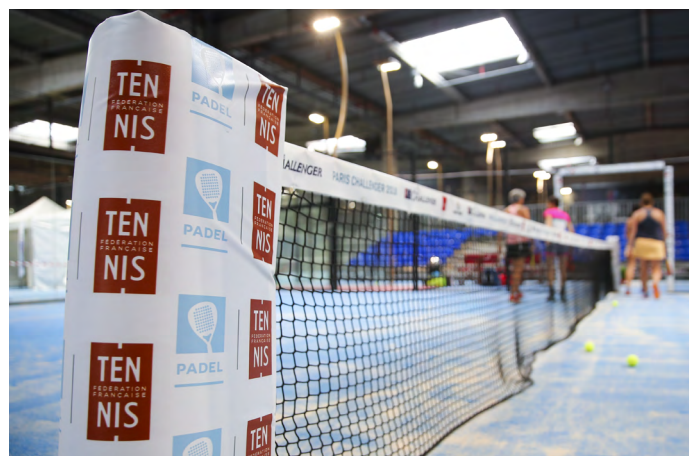
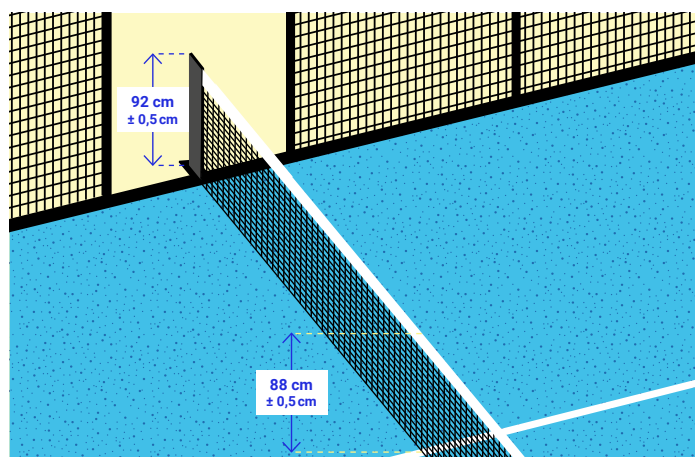
carrée, mais ils auront des arêtes arrondies. Les poteaux de filet doivent être fixés selon le même procédé que les structures de la piste de padel.

Les platines des poteaux de filet ne pourront pas se situer à l'intérieur de la zone de jeu.

Les poteaux doivent être munis de protections pour les pistes avec sorties.

Le filet comporte une bande supérieure blanche de largeur entre 5 et 11 cm. Cette bande doit être de couleur uniforme et peut comporter de la publicité.

Le filet doit rester totalement tendu de manière à ce qu'il occupe tout l'espace entre les deux poteaux qui le soutiennent et qu'il respecte les limites du terrain. Les fils utilisés pour le filet seront en fibre synthétique et la largeur de la maille ($< 6,35$ cm) sera suffisante pour éviter que la balle ne passe au travers.



1.4 PRÉCAUTIONS À PRENDRE

• Dans le cadre de la construction d'une piste de padel, qu'elle soit extérieure, semi-couverte ou couverte, il est essentiel de s'assurer d'un **éloignement suffisant entre les pistes et les riverains les plus proches** afin d'éviter d'éventuelles nuisances sonores. Attention à sécuriser le projet en respectant la réglementation en vigueur, en particulier le décret n°2006 - 1099 du 31.08.2006 dans le cadre de la lutte contre les bruits de voisinage.

• Lorsqu'un terrain de padel est construit en extérieur, il représente un **réel danger pour la faune sauvage à proximité**. Les animaux qui s'orientent à la vue sont incapables d'identifier la transparence des surfaces vitrées ou le reflet de la végétation sur celles-ci. La conséquence est qu'ils heurtent les surfaces vitrées avec un choc souvent mortel. Une fois à l'intérieur de l'enceinte, même avec une échappatoire par les airs, les oiseaux et les autres animaux peuvent être piégés par les murs invisibles autour du terrain.

Afin de protéger la faune sauvage, il est nécessaire de sécuriser les vitres pour les rendre visible.

1) La première solution consiste à installer des **filets en nylon** qui recouvrent l'extérieur des parois vitrées des courts.

2) La seconde solution consiste à installer des **vitres anti-collisions**. En effet plusieurs verres spécifiques existent et s'avèrent être efficaces pour éviter les collisions des oiseaux. Un marquage est directement intégré dans le vitrage ce qui le rend visible avec un taux de couverture réduit, n'impactant pas la visibilité humaine.

Solutions disponibles sur le Proshop FFT rubrique « padel »
<https://proshop.fft.fr/>



2. LA STRUCTURE DE LA PISTE DE PADEL

2.1. LA STRUCTURE PORTEUSE

Le dimensionnement de la structure de la piste de padel doit faire l'objet d'une justification par une note de calculs.

Cette note doit prendre en compte le modèle de padel (classique, panoramique, etc.) et doit être réalisée par un bureau d'études.

Les hypothèses de chargement doivent être déterminées suivant la norme Eurocode 1 – Actions sur les structures, avec notamment les parties suivantes :

- **Partie 1-1** : Actions générales – Poids volumique, poids propre et charges d'exploitation bâtiments ;
- **Partie 1-4** : Actions générales – Actions du vent.

Les combinaisons de chargements doivent être déterminées suivants la norme Eurocode 0 – Base de calcul des structures.

Cas particulier des pistes semi-couvertes : le dimensionnement de la structure padel devra prendre en compte les spécificités géométriques du bâtiment.

Les caractéristiques dimensionnelles des poteaux et des éléments de structure du padel (longueur, largeur, épaisseur, etc.) doivent faire l'objet d'une vérification par calcul en résistance et en déformation. **Les systèmes de connexion entre les profilés métalliques doivent aussi faire l'objet d'une justification.** Le cas échéant, les soudures devront être calculés et réalisées selon les normes spécifiques en vigueur

Les structures doivent être de préférence en acier, ou en aluminium avec éléments d'alliage. Dans tous les cas, les caractéristiques mécaniques et la nature du matériau retenu doivent être indiquées (nuance de l'acier, proportion d'alliage, etc.).

Il ne doit pas y avoir de partie saillante à l'intérieur de la zone de jeu.

Seuls les mâts d'éclairage verticaux sont autorisés au-dessus de la structure porteuse dans la zone centrale des 16 m ; ainsi, aucune barre de soutènement ne devra venir les soutenir.

Chaque élément métallique devra être traité (par exemple, par galvanisation) selon les normes en vigueur (Norme NF EN ISO 12944-1 et Norme NF EN ISO 12944-2).

La protection des différents éléments structurels doit être déterminée par le fabricant, dans le respect des conditions de la norme UNE-EN ISO 12944-2:2018. Il est recommandé de respecter les degrés de protection ci-dessous pour une durabilité moyenne (7 à 15 ans) :

- a) **en couvert** : degré de protection minimum C3 ;
- b) **en extérieur** : degré de protection minimum C4 ;
- c) **en extérieur situé dans des environnements salins ou très agressifs** : niveau de protection minimum C5.



2.2. SYSTEME D'ANCRAGE DE LA STRUCTURE PORTEUSE

La justification du système d'ancrage doit faire l'objet d'une **note de calculs** (pouvant être jointe à la note de calculs de la structure porteuse du §2.1). Cette justification doit être réalisée suivant la norme Eurocode 2 – Calcul des structures en béton – Partie 4 : conception et calcul des éléments de fixation pour béton (NF EN 1992-4).

Les éléments d'ancrages (platines, goujons, etc.) **ne devront pas se situer à l'intérieur de la surface de jeu** (200 m²).

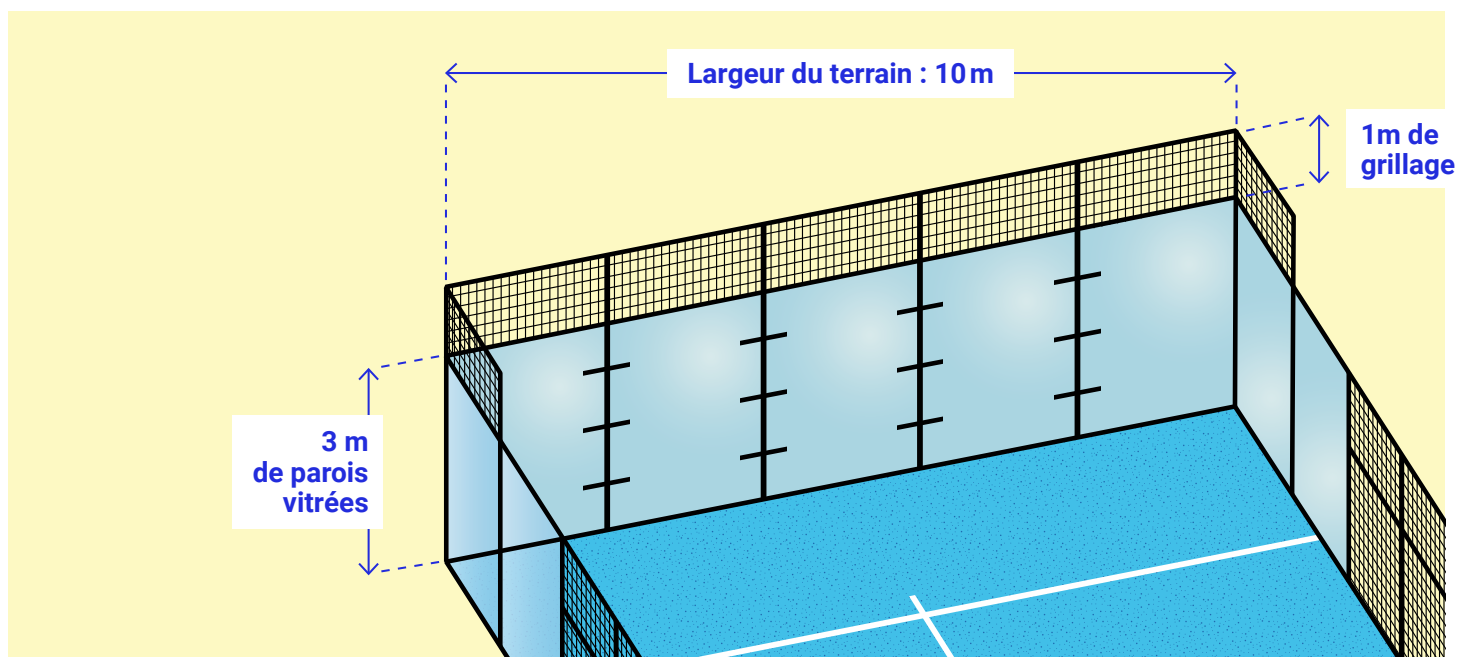
Dans le cas d'un **scellement chimique**, la fiche technique du produit utilisé doit être jointe à la note de justification des ancrages.

2.3. LE FOND DE COURT ET LES PAROIS LATÉRALES

2.3.1. LE FOND DE COURT

Le fond de court mesure 10 m de longueur et 4 m de hauteur : 3 m de parois pleines transparentes ; 1 m de panneaux grillagés ; en option, un filet pare-balles au-dessus de la grille composé de mailles de 4,5 cm minimum et de 6,77 cm maximum.

L'espacement entre la partie haute de la vitre et le panneau grillagé ne devra pas excéder 20 mm.

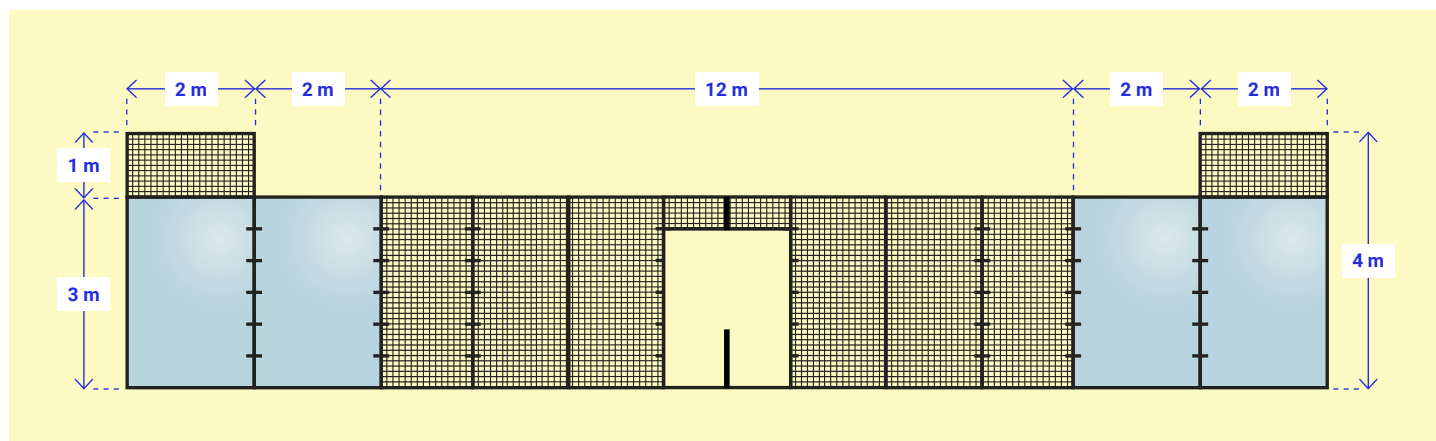


2.3.2. LES PAROIS LATÉRALES

Les parois latérales mesurent 20 m de longueur et 3 à 4 m de hauteur. Elles sont constituées obligatoirement de **panneaux grillagés et de parois transparentes**.

La paroi est composée de zones échelonnées à ses deux extrémités : de 3 m de hauteur pour 4 m de longueur. **Cette paroi est transparente**.

Les zones de **panneaux grillagés** complètent la clôture avec 3 m de hauteur pour les 12 m centraux et 4 m sur les extrémités.



2.3.3. LES CARACTÉRISTIQUES DES PAROIS ET DES PANNEAUX GRILLAGÉS

a. Les panneaux grillagés

Le maillage des panneaux grillagés doit être rhomboïdal ou carré. La taille des diagonales ne doit pas être inférieure à 5 cm, ni supérieure à 7,08 cm. Il est d'usage d'utiliser du grillage d'un diamètre compris entre 1,6 et 3 mm (avec un maximum de 4 mm), ce qui permet d'assurer une rigidité suffisante pour faire rebondir la balle. Aucun ajout d'éléments de fixation ne doit modifier la géométrie du grillage (ex : poubelles, bancs, etc...)

L'espace entre le sol et les panneaux grillagés ne doit pas dépasser 20 mm (hors gazon).

Lorsque nécessaire (cas des supports imperméables avec pente), il convient d'assurer le bon écoulement des eaux sous les panneaux grillagés.

Il est recommandé de ne pas avoir de contact entre la partie inférieure de la grille et le sol.

b. Les parois vitrées

Les parois du terrain doivent impérativement être vitrées et offrir un rebond de la balle régulier et uniforme. La surface utilisée doit être dure et plate, sans aucune rugosité pour que celle-ci permette le contact, le frottement et le glissement de la balle, de la main et du corps. Les parois vitrées doivent être:

- **soit en verre trempé**, répondant à la norme NF EN 12150-1+A1 (mai 2019) « Verre dans la construction » ;
- **soit en verre feuilleté**, répondant à la norme NF EN 14449 (octobre 2005).

Pour chacune de ces deux catégories, il faudra que le verre ait passé l'essai au pendule, selon la norme NF EN 12600 (septembre 2003), notamment son article 4. Cet essai est destiné à classer le verre en trois classes principales en termes de comportement à l'impact et de mode de cassure.



Sur les vitres, le marquage avec identification du fabricant et les caractéristiques du verre sont recommandés et un certificat du fabricant est obligatoire afin d'assurer la traçabilité du panneau de verre.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES PAROIS VITRÉES (À BORDS POLIS) :

- **en verre trempé** : épaisseur 10 à 12mm (12mm obligatoire dans le cas des courts de padel panoramiques) ;

- **en verre feuilleté** : épaisseur 2 x 6 mm.

NB : dès l'apparition d'un défaut du verre (fissure), le jeu devra être arrêté et la vitre remplacée.

Il est nécessaire que la **jonction** entre les parois pleines et les panneaux rigides soit réalisée sur le même plan afin que le rebond de la balle soit régulier et uniforme.

Un décalage maximal de 3 mm dans le plan vertical est toléré entre les parois vitrées.

Un décalage maximal de 5 mm dans le plan vertical est toléré entre les parois vitrées et les parois grillagées.

L'espacement entre les vitres doivent être compris entre 2 et 8 mm.

Espacement entre les vitres dans les angles de la piste:

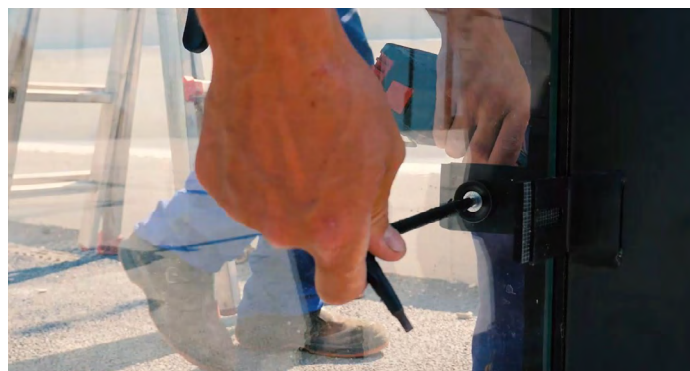
- **L'espacement entre les vitres** dans les angles doit être compris entre 2 et 8 mm.

- **L'espacement** ne doit pas être inférieur à 2mm (risque de contact entre les vitres) et ne doit pas être supérieur à 35 mm (impacte sur la trajectoire de la balle)

- **L'espacement** peut également être compris entre 25 et 35mm si des dispositions particulières sont prises pour éviter toute dangerosité (éléments tranchants, câbles, etc..). Si l'espacement est compris entre 25 et 35mm, il est tout de même recommandé de prévoir une disposition permettant d'éviter le passage de la main.

- **Un espacement** entre 8 mm et 25 mm est proscrit conformément à la Norme NF EN 1176. Si l'espacement est compris entre 25 et 35mm, il est impératif d'avoir un dispositif empêchant le passage de la main.

En l'absence d'élément de fixation entre deux parois vitrées, une jointure siliconée devra être prévue entre les deux parois vitrées (angle compris).



Les parois vitrées doivent être parfaitement fixées à la structure résistante, mais sans entrer en contact direct avec celle-ci. Pour ce faire, il convient d'utiliser des séparateurs en néoprène ou en caoutchouc d'une épaisseur de feuille de 5 à 8 mm.

Pour la fixation des vitres, le couple de serrage de l'élément fixateur devra être déterminé selon la notice technique du constructeur. Le serrage devra être réalisé à l'aide d'une clé dynamométrique.

L'espace entre le sol et les parois vitrées ne doit pas dépasser 20 mm (hors gazon).

Lorsque nécessaire (cas des supports imperméables avec pente), il convient d'assurer le bon écoulement des eaux sous les parois vitrées. Il ne doit pas y avoir de contact direct entre la partie inférieure de la vitre et le sol.

L'espace entre la partie haute du verre et la structure métallique ne devra dépasser 20 mm.

N.B.1 : l'arrêté du 20 avril 2017 précise que toutes les parois vitrées situées sur des cheminements ou en bordure immédiate de ceux-ci doivent être repérables par des personnes de toutes tailles grâce à des éléments contrastés visuellement par rapport à l'environnement immédiat et visibles des deux côtés de la paroi.

N.B.2 : attention ! Dans le cas de dispositif de visualisation des verres de type autocollants, soyez vigilants sur le fait de ne pas transformer les caractéristiques initiales du verre, de par la dangerosité en cas de bris de glace.

Il est formellement interdit d'installer des stickers inadaptés (publicité, logo etc...) sur les parois vitrées d'une piste de padel.



2.4 LES OUVERTURES

Chaque piste doit disposer de 2 accès situés symétriquement de part et d'autre de l'extrémité du filet

Des protections en mousse sont préconisées autour des poteaux de chaque ouverture et des poteaux de jeu. Chaque accès est composé d'une ou de deux ouvertures, chaque ouverture pouvant disposer d'une porte ou non.

Les dimensions des ouvertures doivent être conformes aux exigences décrites ci-dessous :

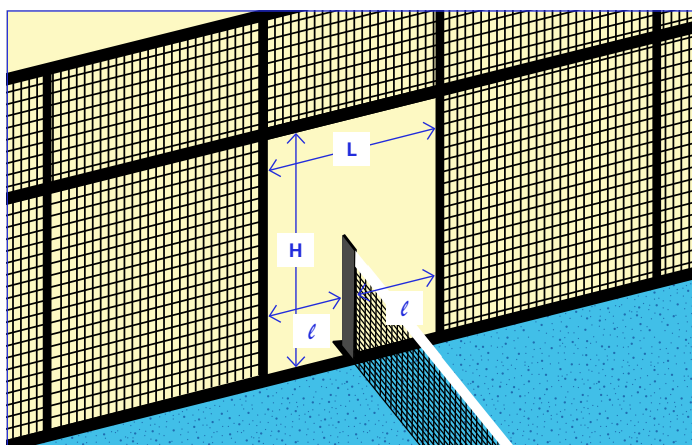
• **L'ouverture total L** doit être de 2,2m maximum. La mesure est réalisée de poteau métallique à poteau métallique (hors dispositif de protection type mousse).

• **La largeur de passage ℓ de chaque côté du filet** doit être de 0,83m minimum. La mesure est réalisée entre les dispositifs de protection des poteaux métalliques et du poteau de filet (unité de passage).

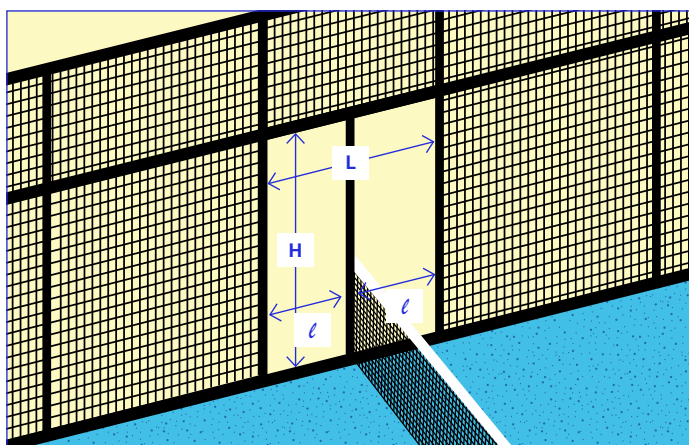
• **La hauteur de l'ouverture H** doit être comprise entre 2 et 2,2m.

Dans le cas où le terrain comporte des portes, les gonds des portes doivent être tournés vers l'extérieur du terrain. Ces portes ne doivent pas être susceptibles d'engager la sécurité et l'intégrité de l'utilisateur du terrain lors du jeu intérieur ou extérieur.

Dans le cas d'un terrain de padel équipé de portes avec l'installation d'un système de contrôle d'accès, il est conseillé d'équiper deux portes de part et d'autre du filet.



Ouverture latérale sans séparation



Ouverture latérale avec un poteau de séparation

2.5. LES GARANTIES

Nous parlons ici des constructions complètes de pistes de padel ou des constructions de pistes de padel sur un terrain de tennis existant.

Les entreprises doivent proposer :

> **sur la structure porteuse et grillagée :**

- **indoor** : une garantie décennale ;
- **outdoor** : une durée contractuelle, avec une recommandation fédérale à 5 ans minimum.

> **sur les parois vitrées :**

Une durée contractuelle à discrétion de l'entreprise, avec une recommandation fédérale de 3 ans minimum.

> **sur la surface de jeu en gazon synthétique ou moquette aiguilletée :**

Une durée contractuelle à discrétion de l'entreprise, avec une recommandation fédérale entre 5 et 6 ans minimum.

> **sur l'infrastructure :**

Une garantie décennale sur les massifs de fondation périphérique et, le cas échéant, sur le support neuf de 200 m².

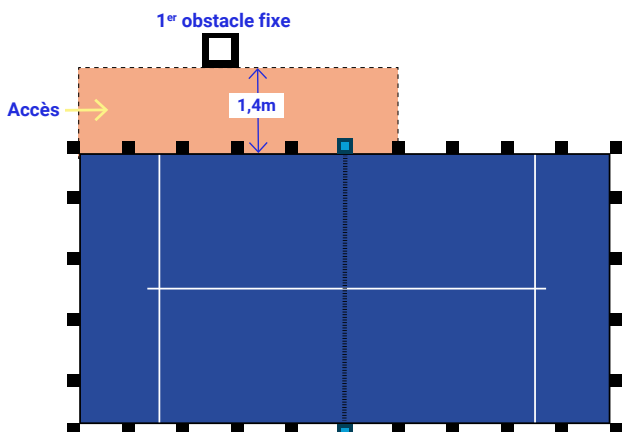
La Fédération Française de Tennis recommande aux entreprises de s'assurer pour la garantie qu'elles apportent.

3. ACCESSIBILITÉ ET ZONE DE DÉGAGEMENT

Les pistes de padel doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec un fauteuil standard.

Le padel peut être joué avec ou sans sortie de jeu :

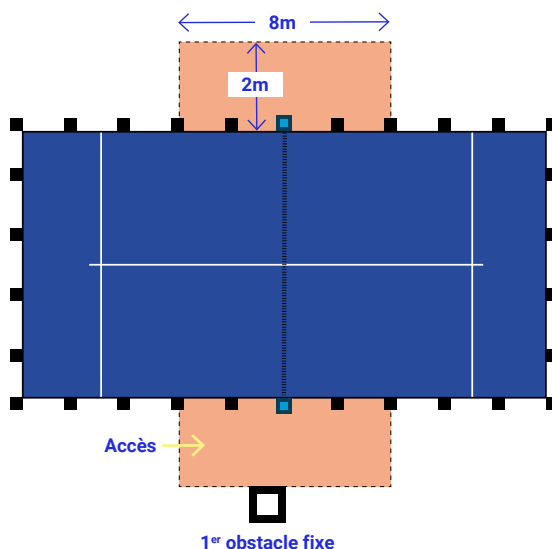
• pour une piste sans sortie, il est exigé de disposer d'une largeur de circulation de 1,4m dédiée par piste. Cette largeur se mesure de la sortie de la piste concernée jusqu'au premier obstacle fixe. Elle devra dans tous les cas respecter la réglementation ERP.



• pour une piste avec sortie, le padel permet le jeu à l'extérieur de la structure sur une surface bien définie, si et seulement si les dégagements sont suffisants de part et d'autre du terrain : cette zone de dégagement mesure au minimum 2m de largeur et 8m de longueur. La mesure se fait de la sortie de la piste concernée jusqu'au premier obstacle fixe.

Si deux pistes avec sorties sont accolées, les zones de dégagement 2m par 8m ne peuvent être mutualisées. Il est recommandé d'avoir une zone de dégagement de 3m minimum.

Elle devra dans tous les cas respecter la réglementation ERP.



En cas de présence d'une chaise d'arbitre (ou autres mobiliers : bancs, casiers, etc), il sera nécessaire de prévoir une sur-largeur supplémentaire correspondant à l'empiètement de celle-ci.

La zone de circulation (pistes sans sortie) et les 2 zones de dégagement (pistes avec sorties) doivent être au même niveau que la surface de jeu. La tolérance des seuils PMR devront être respectés (inférieur à ou égal à 20mm). Elles ne sont pas forcément de la même nature (revêtement).

La zone de jeu et les zones de dégagement/zone de circulation devront être d'une couleur différente. Il est déconseillé de matérialiser cette séparation par une ligne blanche. La séparation de ces deux zones devra se situer dans le prolongement intérieur de la structure (limite de l'aire de jeu de 200m²).

4. SOL SPORTIF

4.1. INFRASTRUCTURE

4.1.1. GÉNÉRALITÉS

Planéité

Dans tous les cas, le support doit respecter les exigences de planéité suivantes. Le sol doit être réalisé de telle sorte qu'il n'y ait pas de risque de chute pour le joueur et que le rebond de la balle ne soit pas aléatoire. À l'intérieur de l'aire de jeu et des zones de dégagement, il convient de respecter les valeurs suivantes :

- écart maximal de 2 mm sous une règle de 30 cm ;
- écart maximal de 6 mm sous une règle de 3 m.

Il ne doit pas y avoir plus de 3 mm de décalage de niveau entre deux sections de dalles adjacentes si le terrain est constitué de plusieurs sections positionnées les unes à côté des autres.

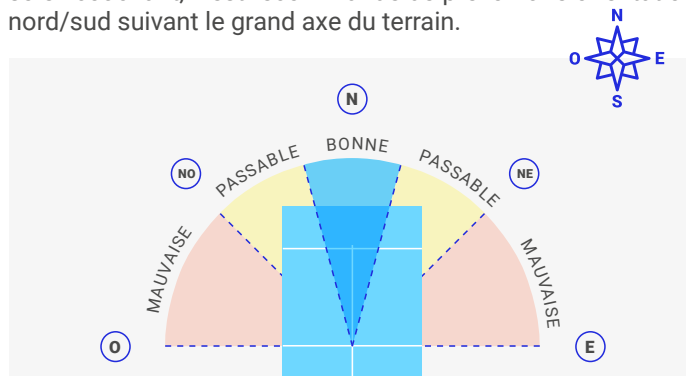
Il est recommandé de prévoir une réception du support avant la pose de la structure padel et du revêtement synthétique.

Pentes

La pente (si nécessaire) doit être une pente transversale unique et régulière. La pente d'une piste de padel est de 0,8% (tolérance $\pm 0,2\%$).

Orientation du terrain

Afin d'éviter l'éblouissement des joueurs au soleil levant et au soleil couchant, il est recommandé de prévoir une orientation nord/sud suivant le grand axe du terrain.



4.1.2. CRÉATION D'UNE PISTE DE PADEL EXTÉRIEURE

a. Semelle filante (longrine périphérique)

Il est nécessaire de réaliser une semelle filante en béton armé pour la fixation de la structure porteuse en extérieur. Les dimensions de cette semelle filante et la section des armatures sont déterminées par une note de calculs spécifique. Celle-ci reprendra la descente de charge définie dans la note de calculs de la structure porteuse et intégrera les paramètres du sol préalablement déterminés par une étude de sol à la charge du maître d'ouvrage (cf. les paragraphes 5.2.1. / 5.2.2. / 5.2.3 de la norme NF P90-110 de juin 2023).

La classe d'exposition du béton, la consistance du béton frais, la classe de résistance à la compression, la composition du béton, les modalités de livraison du béton, ainsi que les contrôles de la conformité du béton devront être définis par application du complément national de la norme NF EN 206+A2 /CN.

La surface supérieure de la semelle filante en béton armé doit être plane et horizontale sur toute la longueur sauf dans le cas d'un sol imperméable (ou la transformation d'un sol perméable avec pente). Dans ce cas, la semelle filante pourra avoir une pente transversale dans la limite des tolérances et devra suivre strictement le sol sportif.

Le dimensionnement de la structure porteuse devra intégrer cette pente.

Dans ce cas, les tolérances de montage de la structure sont identiques aux exigences décrites au paragraphe 2 du présent document.

b. Support perméable

Récupération des eaux, assainissement et drainage

Cette étape devra être réalisée conformément au chapitre 5.4 de la Norme NF P 90-110 de juin 2023.

Dans le cas d'un support perméable, un système de drainage doit être réalisé afin de récupérer les eaux d'infiltration, sous et au travers de la semelle périphérique.

Fondation drainante

La construction de la fondation drainante devra être réalisée conformément au chapitre 5 de la norme NF P 90-110 de juin 2023.

Béton poreux

La construction du support en béton poreux devra être réalisée selon les exigences du chapitre 7 de la norme NF P90-110 de juin 2023.

La mise en place de joints de dilatation entre le béton poreux et la semelle sera nécessaire (plots).

Béton bitumineux drainant

La construction du support en béton bitumineux drainant devra être réalisée selon les exigences du chapitre 7 de la norme NF P 90-110 de juin 2023.

c. Support imperméable

Pentes

La pente du terrain devra assurer la bonne évacuation des eaux pluviales. Une pente transversale de 0,8% doit être réalisée (+/- 0,2%).

Gestion des eaux pluviales et assainissement

Cette étape devra être réalisée conformément au chapitre 5.4 de la Norme NF P 90-110 de juin 2023.

La configuration des abords doit permettre une évacuation en toutes circonstances des eaux de ruissellement du terrain.

Fondation support imperméable

La construction de la fondation imperméable devra être réalisée conformément au chapitre 5 de la norme NF P 90-110 de juin 2023.

Béton bitumineux imperméable

La construction du support en béton bitumineux imperméable devra être réalisée selon les exigences du chapitre 8 de la norme NF P 90-110 de juin 2023.

Béton armé

La construction de la dalle doit être conforme à la NF DTU 13.3. Elle devra être réalisée en béton armé.

Les dallages sont désolidarisés de tous les éléments de structure, tels que les semelles filantes ou les massifs de poteaux, qui sont susceptibles d'entraver/d'impacter les déformations de la dalle (ces éléments pourraient être liaisonnés sous réserve d'être calculés en ce sens).

L'épaisseur de la dalle en béton armé doit être conforme aux exigences du §5.5.1 de la NF DTU 13.3 P1-1-1, à savoir une épaisseur (minimale) de 13 cm pour un sol sportif soumis à des charges d'exploitation inférieures à 10 kN/m².

Le dimensionnement et la mise en place des armatures de la dalle doivent être conformes aux exigences du §5.5.2 de la NF DTU 13.3.

N.B. : Dans le cas d'une piste semi-couverte, la gestion des eaux pluviales devra être prise en compte au niveau de la surface de jeu et des abords de la structure (support perméable, support imperméable avec pente, etc.).

4.1.3. CRÉATION D'UNE PISTE DE PADEL COUVERTE

a. Création de semelles ou de plots (cf. 4.1.2 paragraphe a).

b. Padel fixé directement sur une dalle en béton

En fonction des caractéristiques, il est possible de fixer directement la structure sur la dalle existante. Il sera nécessaire de vérifier la résistance du support afin de s'assurer de la solidité de l'ouvrage (notamment des poteaux de filet).

c. Padel autoportant

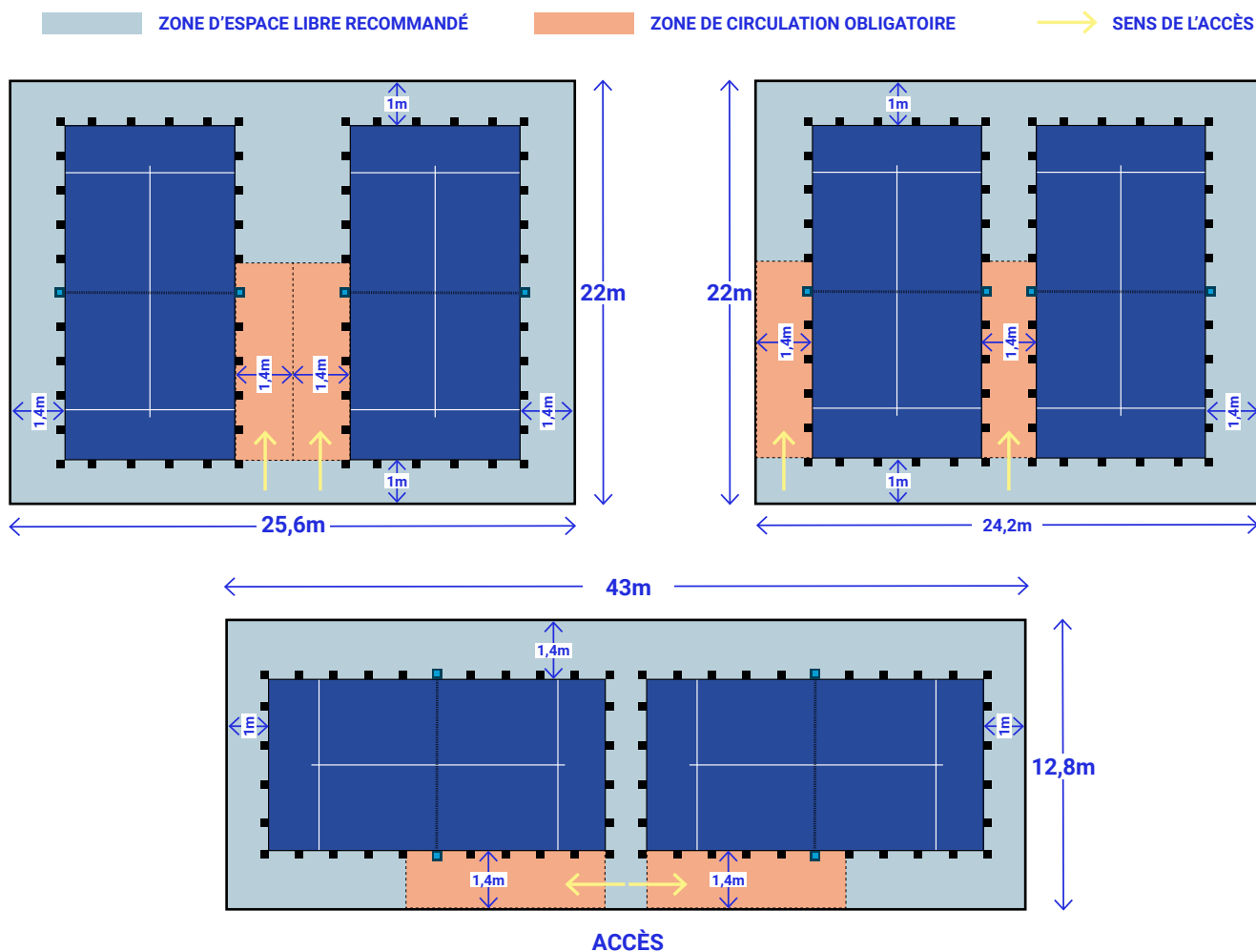
La piste de padel est installée directement sur le support. La stabilité est assurée par la structure propre à l'aide d'une platine périmétrale.

4.2. CRÉATION D'UN ESPACE PADEL

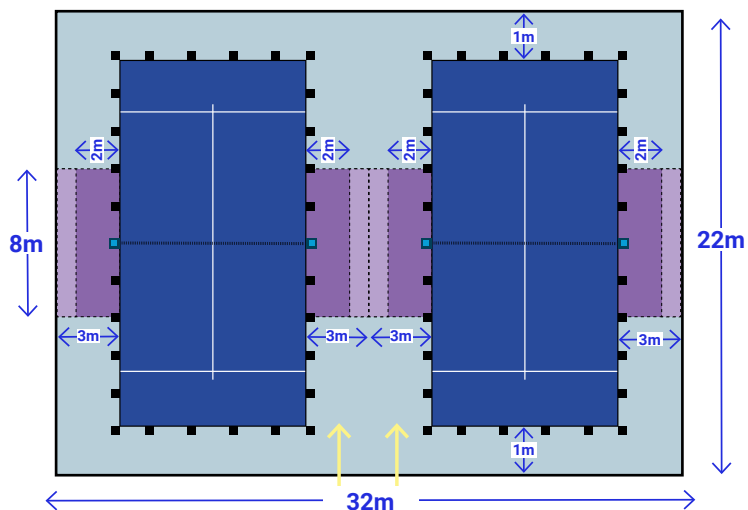
Recommandations d'implantation de plusieurs pistes de padel avec et sans sorties de jeu.

Afin de respecter les règles générales en vigueur, il faudra se reporter aux exigences d'accessibilité de tout ERP (établissement recevant du public).

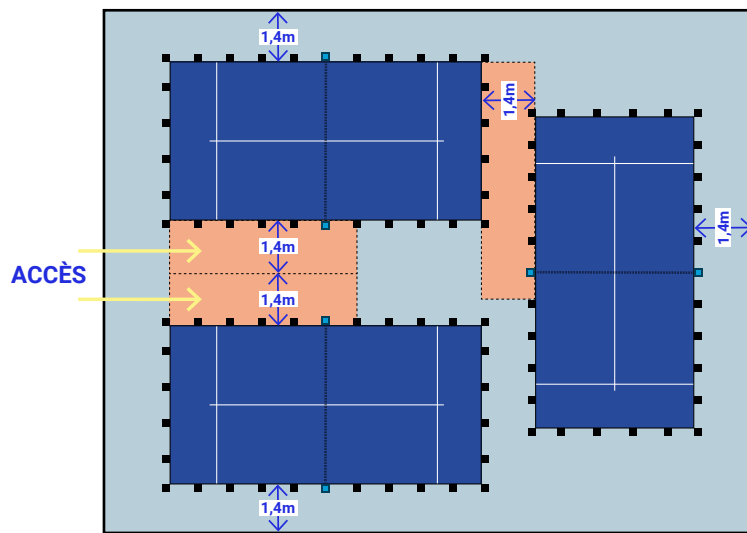
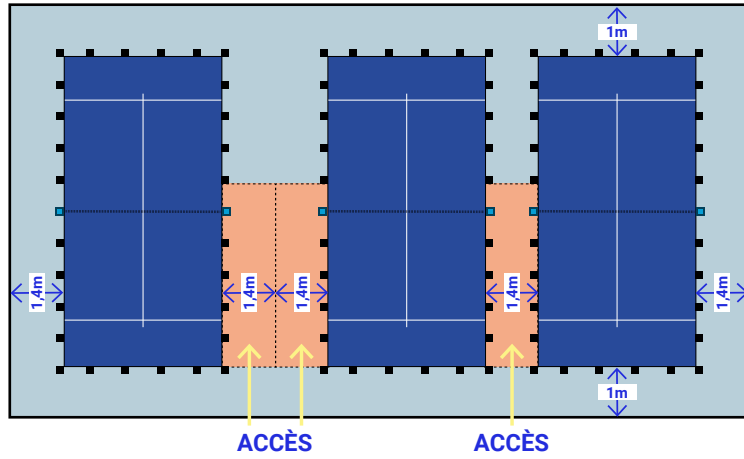
ESPACE PADEL DE 2 PISTES SANS SORTIE



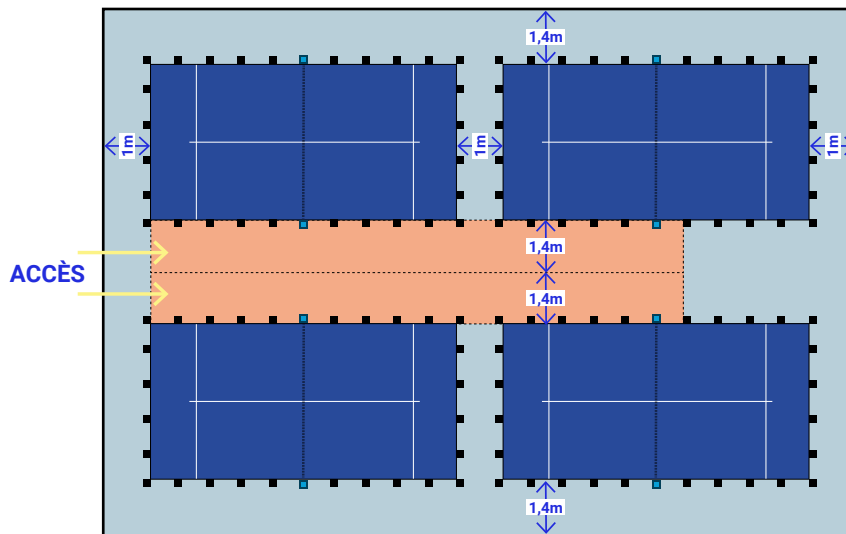
ESPACE PADEL DE 2 PISTES AVEC SORTIES



ESPACE PADEL DE 3 PISTES SANS SORTIE



ESPACE PADEL DE 4 PISTES SANS SORTIE



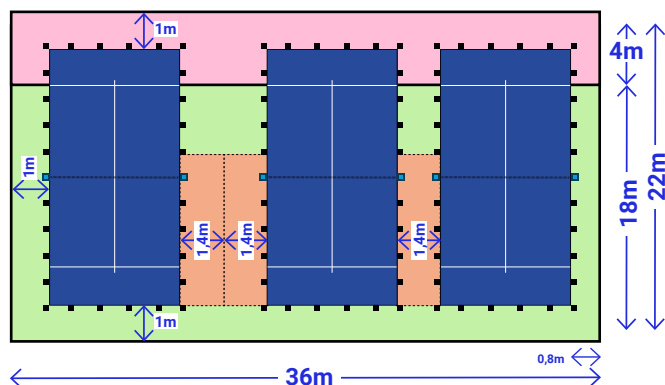
4.3. TRANSFORMATION D'UN COURT DE TENNIS EXTÉRIEUR EN PISTE DE PADEL

La FFT recommande au moins deux pistes de padel afin de développer l'activité.

Il est interdit de fixer les structures d'une piste de padel directement sur un court de tennis existant (cf. 4.1.2 paragraphe a).

Vert : **béton poreux 36x18m**

Rose : extension de la dalle en béton poreux de 4m



a. Béton poreux et enrobé poreux

• Mauvais état

Rénovation et reconstruction des 200 m² nécessaires au terrain de padel et des dégagements nécessaires en fonction de la configuration du terrain de padel souhaité (une ou deux sorties). Construction d'une piste de padel selon le paragraphe 4.2.1.

• Bon état

Selon la porosité, perçage tous les mètres d'un trou de diamètre 15mm maximum, colmatage des fissures, ponçage des décalages et ragréage si nécessaire, traitement des joints de dilatation si besoin. Construction des semelles en béton armé, puis pose du gazon synthétique sur l'infrastructure.

4.4. REVÊTEMENT DU SOL

La surface généralement utilisée en compétition est le gazon synthétique sablé ou semi-sablé ; l'emploi de moquette aiguilletée sablée est également possible. Les couleurs fréquemment utilisées sont le vert, le bleu, le fuchsia et l'ocre (terre battue). Des dérogations pourront être demandées pour les terrains existants et selon la catégorie du tournoi. La réalisation du revêtement du sol répondra aux références normatives suivantes :

- NF EN 15330-1 pour les gazons synthétiques (exigences relatives aux terrains de tennis) ;
- UNE 147301 pour les gazons synthétiques de padel,
- NF EN 15330-2 pour les textiles aiguilletés (exigences relatives aux terrains de tennis).

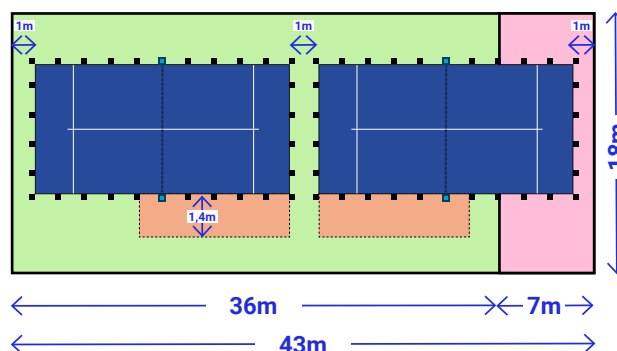
L'aire de jeu de 200m² doit être de couleur unique, et sans inscription ou logo sur le sol. Des inscriptions ou logos peuvent être présents à l'extérieur des 200m², y compris dans les zones de dégagement pour les pistes avec sorties

Dans le cas d'un court de tennis 36 m x 18 m, il est donc nécessaire d'agrandir la plateforme de 4 m en largeur pour intégrer deux pistes de padel.

Exemples de transformation de courts de tennis en plusieurs pistes de padel :

Vert : **béton poreux 36x18m**

Rose : extension de la dalle en béton poreux de 7m



b. Résine

Quel que soit l'état du terrain (avec pente)

Rénovation et reconstruction des 200 m² nécessaires au terrain de padel et des dégagements nécessaires en fonction de la configuration du terrain de padel souhaité (une ou deux sorties). Construction d'une piste de padel selon le paragraphe 4.1.2.

c. Terre battue

Quel que soit l'état du terrain

Décapage des couches de brique pilée et de calcaire et vérification préalable des qualités de l'infrastructure. Puis, construction de la piste de padel (voir paragraphe 4.2.1.).

4.5. LE SABLE

Le sable de remplissage doit être conforme aux exigences du paragraphe 7.4.1 de la norme NF P90-110 de juin 2023. Il doit avoir une forme arrondie. Il est nécessaire de se référer aux recommandations du fabricant afin de connaître la quantité de remplissage en sable pour le gazon synthétique ou pour la moquette aiguilletée.

Au fur et à mesure de l'utilisation du terrain, le sable aura tendance à s'accumuler au bord des parois. Il est donc nécessaire de **passer très régulièrement le balai brosse** afin de répartir au mieux le sable sur l'ensemble de la surface de jeu.

5. ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Les pistes de padel doivent être entretenues de manière régulière.

Une visite de contrôle annuelle doit être réalisée afin de vérifier :

- l'état des visseries ;
- l'état des joints ;
- l'état des vitres (éclats, etc.) ;

• l'état du sol en synthétique :

- l'enlèvement du surplus de sable ;
- le décompactage du tapis ;
- l'évacuation des poussières et des résidus ;
- l'apport en sable (neuf ou recyclé) ;
- le brossage du court (afin de faire rentrer le sable dans le gazon) ;
- l'apport final de sable pour assurer la glissance.

ENTRETIENS ET CONTRÔLES QUI DOIVENT ÊTRE PRÉVUS POUR UNE PISTE DE PADEL :

	Piste extérieure	Piste intérieure
Apport de matériaux (silice)	Variable d'1 à 6 fois par an	Variable d'1 à 6 fois par an
Traitement biocide	1 à 2 fois par an	X
Décompactage du gazon synthétique ou de la moquette aiguilletée	Tous les 3 à 4 ans	Tous les 3 à 4 ans
Remplacement du gazon synthétique ou de la moquette aiguilletée	Tous les 6 à 8 ans	Tous les 6 à 8 ans
Vérification des baies vitrées (resserrage des visseries, positionnement de la baie vitrée, vérification des joints) + nettoyage régulier	1 fois par an	1 fois par an
Vérification des visseries	1 fois par an	1 fois par an
Vérification des capuchons de protection	Annuellement	Annuellement
Vérification de la tension du filet	1 fois par mois	1 fois par mois
Répartition de la silice	1 fois par semaine	1 fois par semaine

Toutes ces opérations peuvent être proposées dans le cadre d'un contrat de maintenance.

Certains outils ou produits sont disponibles sur le site : <https://proshop.fft.fr>.

6. ÉCLAIRAGE

ATTENTION !

Seul un électricien peut réaliser le raccordement entre l'éclairage du padel et le réseau électrique.

6.1. MÂTS ET PROJECTEURS

Les projecteurs et les mâts ne doivent pas être situés à l'intérieur de la zone de jeu.



6.2. NIVEAUX D'ÉCLAIRAGE

Éclairage intérieur et extérieur :

- 300 lux minimum à maintenir ;
- coefficient d'uniformité $\geq 0,5$ (recommandé $\geq 0,7$).

Les mesures sont réalisées sur treize points répartis sur la surface de jeu. La fiche de lux padel (en annexe ci-après) désigne ces différents points de mesure.



7. CRÉATION D'UNE PISTE AVEC SORTIE

Pour l'organisation de tournois autorisant les sorties, il est recommandé de créer une piste de type « supérieure » qui permette la compétition de haut niveau.

Ce type de piste est utile principalement pour le projet de construction d'un espace padel d'au moins trois pistes.

7.1. DÉGAGEMENT

Pour permettre le jeu à l'extérieur de la structure, il sera nécessaire de prévoir un espace libre de tout obstacle d'une largeur de 2 m sur 8 m de long (4 m de part et d'autre du filet).

7.2. GABARIT

La hauteur libre minimale est identique à l'article 1.2. Il est tout de même fortement conseillé une hauteur supplémentaire. Ce gabarit de 7 m ou + devra être respecté au niveau de la zone de dégagement ou de sortie.

7.3. ÉCLAIRAGE

Le niveau d'éclairage minimal nécessaire est de 300 lux à maintenir (donc recommandé de 350 à 400) pour les pistes de padel extérieures et intérieures. Ce niveau d'éclairage est obtenu par le calcul de la moyenne arithmétique de 17 points de mesure (cf. schéma en annexe). Le coefficient d'uniformité doit être $\geq 0,5$, mais il est recommandé $\geq 0,7$.

Il sera nécessaire de prendre en compte l'éclairage des zones de dégagement afin de proposer un niveau d'éclairage équivalent.

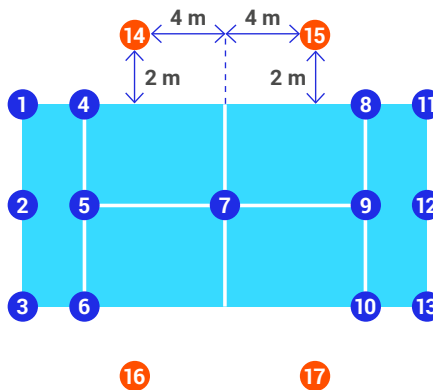


ANNEXE – FICHE DE LUX D'UNE PISTE DE PADEL

NIVEAU D'ÉCLAIREMENT

Le niveau d'éclairage minimal nécessaire est de 300 lux à maintenir (donc recommandé de 350 à 400 lux à la livraison) pour les pistes de padel extérieures et couvertes.

Ce niveau d'éclairage est obtenu par le calcul de la moyenne arithmétique de treize points de mesure (cf. schéma).



PISTE DE PADEL N° _____

MESURES D'ÉCLAIREMENT AUX POINTS

Les mesures sont prises au niveau du sol, à l'exception du point 7 où elle est prise à hauteur du filet.

$\frac{\text{TOTAL}}{13} = \text{_____ lux de moyenne}$

1: _____ lux	6: _____ lux	11: _____ lux
2: _____ lux	7: _____ lux	12: _____ lux
3: _____ lux	8: _____ lux	13: _____ lux
4: _____ lux	9: _____ lux	
5: _____ lux	10: _____ lux	

Si piste avec des sorties :

$\frac{\text{TOTAL}}{17} = \text{_____ lux de moyenne}$

14: _____ lux	16: _____ lux
15: _____ lux	17: _____ lux

COEFFICIENT D'UNIFORMITÉ $\geq 0,5$ (RECOMMANDÉ $\geq 0,7$)

$\frac{\text{Valeur la plus basse}}{\text{Valeur moyenne}} = \text{_____} \geq 0,5$ $\frac{\text{Valeur moyenne}}{\text{Valeur la plus haute}} = \text{_____} \geq 0,5$

Date d'achèvement des travaux : _____

Date de prise des mesures : _____

Cachet et signature de la ligue :

Cachet et signature de l'installateur :

Fédération Française de Tennis

2, avenue Gordon-Bennett 75016 Paris

Tél. : 01 47 43 48 00 - www.fft.fr

Tout savoir sur le padel : www.fft.fr/jouer/le-padel

